



Politique départementale de lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain (ZAN)

- Vers l'élaboration d'une feuille de route -

Artificialisation (définition INSEE)

Transformation d'un sol à caractère agricole, naturel ou forestier par des actions d'aménagement, pouvant entraîner son imperméabilisation totale ou partielle. Ce changement d'usage des sols, le plus souvent irréversible, a des conséquences qui peuvent être préjudiciables à l'environnement et à la production agricole.

D'où vient cette artificialisation ?

L'artificialisation résulte de l'urbanisation et de l'expansion des infrastructures, sous l'influence de la dynamique démographique et du développement économique. Les surfaces artificialisées regroupent l'habitat et les espaces verts associés, les zones industrielles et commerciales, les équipements sportifs ou de loisirs, les réseaux de transport, les parkings ou encore les mines, décharges et chantiers.

Conséquences de l'artificialisation

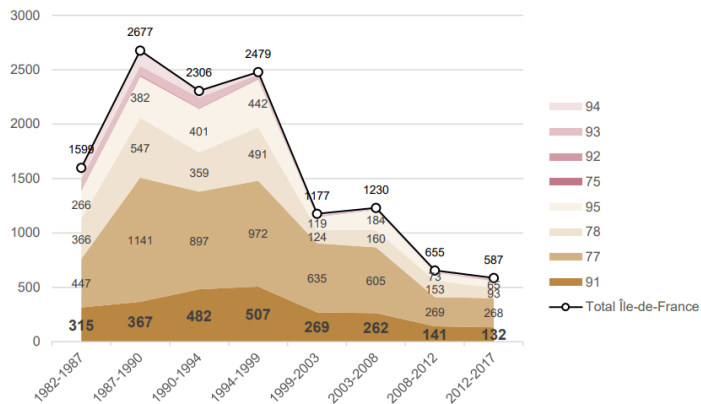
L'imperméabilisation, amplifie le ruissellement de l'eau au détriment de son infiltration, et participe à l'érosion des sols, est à l'origine de coulées d'eau boueuse et **accentue le risque d'inondation**.

Le ruissellement contribue également à la **dégradation de la qualité chimique et écologique des eaux** en intensifiant le transfert de sédiments chargés de contaminants des sols vers les cours d'eau (engrais azotés ou phosphatés, hydrocarbures, métaux lourds, produits phytosanitaires).

L'artificialisation des sols peut aussi provoquer un **déstockage de carbone rapide** et conséquent, qui contribue au changement climatique lorsque le sol n'est pas très vite couvert (végétation, revêtement).

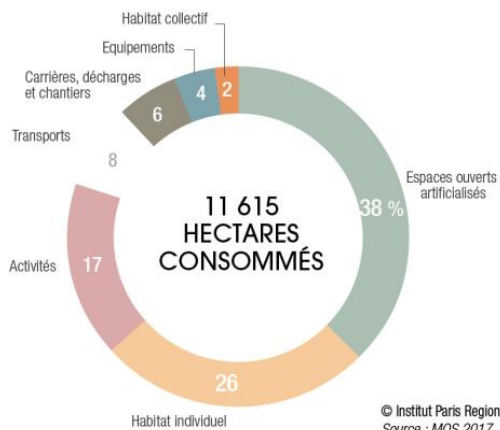
Enfin, elle **affecte la biodiversité** en fragmentant les habitats naturels et en transformant irrémédiablement les écosystèmes et les paysages.

Moyenne de consommation d'espaces nette en Île-de-France depuis 1982 (hectares/an)



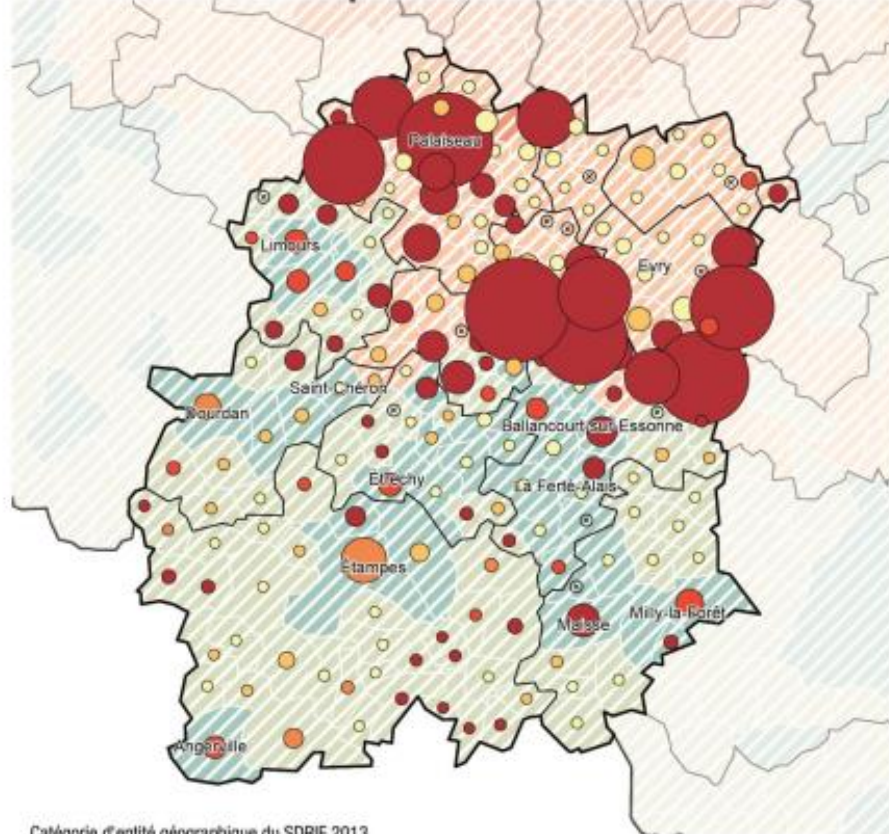
Source : 2021, L'Institut Paris Region, MOS 1982-2017

Destination des hectares NAF consommés entre 1982 et 2017 dans l'Essonne



© Institut Paris Region 2021
Source : MOS 2017

La consommation d'espace en Essonne entre 2008 et 2017



Catégorie d'entité géographique du SDRIF 2013

- Coeur de métropole
- Agglomération centrale
- Agglomération des pôles de centralité
- Espace rural - bourgs villages et hameaux

Evolution de la surface urbanisée (en %)

- ≤ à 1,4% (moyenne Coeur de métropole)
- de 1,4% à 2,9% (moyenne Agglomération des pôles de centralité)
- de 2,9% à 3,2% (moyenne Agglomération centrale)
- de 3,2% à 4,1% (moyenne Espace rural - bourgs villages et hameaux)
- > à 4,1%
- ⊗ Communes n'ayant pas étendu leur surface urbanisée

Nombre d'hectares urbanisés (en ha)



© L'INSTITUT PARIS REGION, 2021
Source : MOS de L'Institut Paris Region

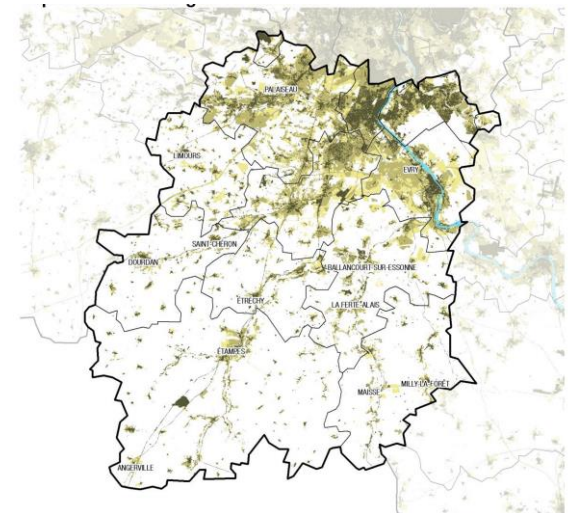
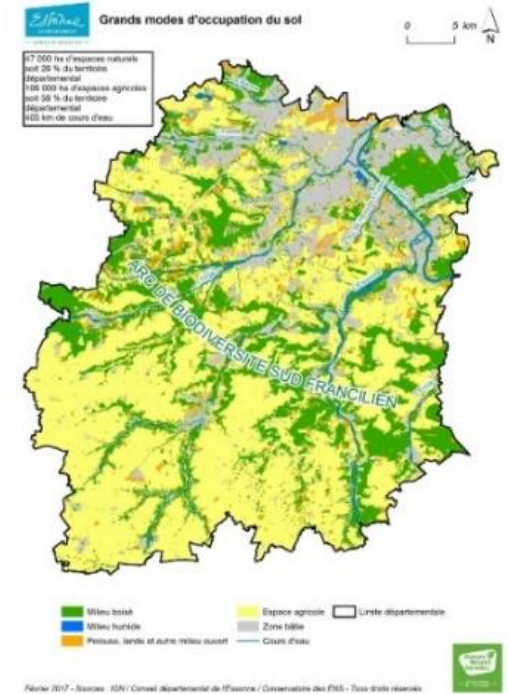
L'Essonne, un territoire sous tension

Une trame verte, bleue et brune remarquable

Une problématique prégnante :
lotissements, villes nouvelles,
infrastructures, zones d'activité,
cabanisation, dépôts sauvages, anciens
sites industriels, carrières, OIN du plateau
de Saclay, plateformes logistiques,
datacenters, stockage de matériaux issus
des grands chantiers...

Consommation d'espaces en
Essonne sur la période 2008-
2017 : 130 à 140 ha / an

Une urbanisation en
« tache d'huile »



Vers la construction d'une feuille de route pour aller vers le Zéro artificialisation nette

Quelle trajectoire pour le Département ?

Orientations de la politique départementale ZAN votée en décembre 2020 (premier département à délibérer sur le sujet du ZAN)

Atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050 en Essonne

Principes et ambitions :

- **Affirmer l'action départementale en matière de reconquête de la nature**
- **Intégrer le ZAN aux différentes politiques sectorielles de la collectivité**
- **Accompagner le territoire**
- **Se positionner comme facilitateur et assembleur**
- **Sensibiliser à la thématique des sols**
- **Suivre la politique et disposer d'outils d'aide à la décision**

Leviers du Département

- Ambition politique du mandat
- Au travers des Politiques départementales
- une recherche d'exemplarité en maîtrise d'ouvrage et des critères d'aides au territoire
- Des partenariats à renforcer
- Des avis renforcés rendus sur les projets d'aménagements et d'urbanisme
- Communication/sensibilisation

Compétences

- Une compétence en matière d'espaces naturels sensibles exercée depuis 1989, qui assure la maîtrise foncière sur des espaces à enjeux en terme de biodiversité et de continuité écologiques
- Une politique de l'eau qui accompagne les territoires et leurs acteurs dans le grand cycle de l'eau renforcée en 2017 sur la problématique inondation /ruissellement
- Des contrats de territoire qui accompagnent les EPCI et les communes
- La gestion d'équipement départementaux (routes départementales, bâtiments, collèges)

Partenariats

- Collectivités (communes, EPCI, syndicats, PNR, Région et Etat)
- SAFER , chambres d'agriculture, Associations
- IPR, CAUE, Essonne développement....
- Opérateurs de compensations (en cours)

Quelques actions en cours

ENS / Conforter les périmètres, renforcer la maîtrise foncière et accentuer la renaturation en zones urbaines, périurbaines et de mitage

- + 24 ha en recensement ENS : Bièvres
- + 14 ha en zones de préemption ENS : Bièvres
- + 1,2 ha acquis par le Département : Soisy-sur-Ecole, D'Huisson-Longueville, Vert-le-Petit, Etampes
- + 1,4 ha acquis par les collectivités avec l'aide du Département (45 000€) : Boussy-Saint-Antoine, Boutigny-sur-Essonne, CAGPS, Marcoussis
- 5 chantiers départementaux de résorption du mitage : Soisy-sur-Ecole, Vert-le-Petit, Saulx-les-Chartreux, Echarcon, Milly-la-Forêt
- Chantier de collectivités avec l'aide financière du Département : Cirque naturel de l'Essonne (32 000 € à CAGPS)



Reconquérir les friches / Projet de vélorail de la vallée de la Juine

- Friche ferroviaire : 13 ha entre Etampes et Méréville
- Convention de gestion de l'emprise avec SNCF Réseau
- Etudes préalables : ouvrages d'art, flore, tourisme
- Travaux : réouverture et nettoyage de la voie, restauration de l'infrastructure
- Avis de publicité pour le choix de l'exploitant
- Concertation avec les élus locaux



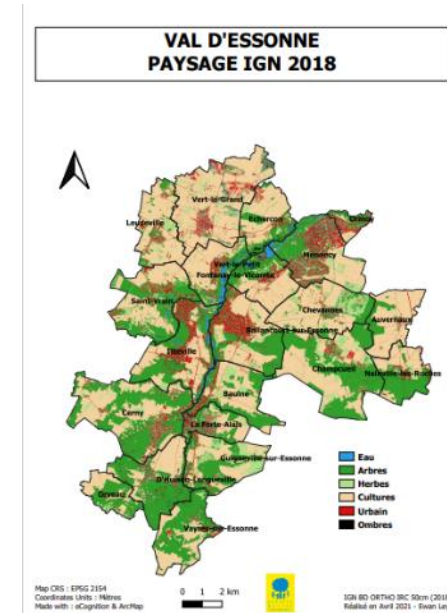
Politiques de l'eau et des espaces verts / Désimperméabiliser les sols

- **Accompagnement financier et suivi d'une étude de schéma à grande échelle : BA 217**
- **5 études de désimperméabilisation de cours de collèges : Dourdan, Bures-sur-Yvette, Brunoy, Juvisy-sur-Orge, Chilly-Mazarin**
- **Accompagnement de projets de désimperméabilisation de cours d'écoles : Les Molières, Itteville, Breuillet**
- **Actions avec le CAUE : partage des intentions de faire des communes et préparation d'un kit méthodologique**
- **Contrat de territoire « Environnement et Climat » pour le projet de Baignade en Seine : expérimentation de projets ZAN sur la période 2022-2025**



Etudes / Mieux connaître le patrimoine des sols et les phénomènes de consommation des espaces en Essonne

- Cartographie fine de l'occupation des sols (Essonne Nature Environnement)
- Etude sur la consommation d'espaces en Essonne (IPR)
 - > Plan de diffusion des résultats de l'étude (courriers, mailing, articles...)



LA CONSOMMATION D'ESPACES EN ESSONNE

Présentation de l'étude – 16/11/2021
Jean DELNET et Louise HARANI, Mission Planification de L'Institut Paris Région



AMI ZAN de l'ADEME



Projet essonnien : Trajectoire ZAN en Essonne (TRAZAN)

- Déclinaison opérationnelle de la délibération ZAN de 2020
 - Partenaires associés : IPR, CAUE, collectivités, opérateurs de compensation, Ris-Orangis (commune lauréate)...
 - Etudes opérationnelles et stratégiques : mitage, protection des espaces naturels et agricoles périurbains, potentialités de renaturation, doctrine ERC... : **étapes de validation à prévoir**
 - Actions de communication (fiches techniques, exposition, séminaires...)
 - Montant de l'aide non connu à ce jour
-
- **2024 : trajectoire territoriale, renforcement des orientations départementales**
 - **Délibération à prévoir en CP en juillet ou septembre / contractualisation**
 - **BS : crédits supplémentaires sollicités pour le lancement des études (145 000 €)**

Principaux enjeux (liste non exhaustive)

1/2

- Meilleure connaissance
 - Patrimoine des sols
 - Phénomènes de consommation d'espace
- Exemplarité des aménagements départementaux
- Mise en œuvre concrète de la séquence ERC
 - Information auprès des acteurs (éviter / réduire)
 - Identifier des opportunités de compensation
 - S'assurer de la mise en œuvre effective des actions

Principaux enjeux (liste non exhaustive)

2/2

- Mise en oeuvre de projets phares
- Au-delà du ZAN « quantitatif », penser au ZAN « qualitatif »
 - Lutte contre les inondations, trames brunes, vertes et bleues, nature en ville, ...
- Information / communication / sensibilisation
 - Quelle prise en compte de l'objectif ZAN dans les révisions de PLU?
 - Irrigation des autres politiques départementales
 - Faire avancer le débat densification / étalement urbain